

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Paris	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 SEPTEMBRE

UNE DÉSERTION ?

Les radicaux ne se gênent plus pour déclamer fatale, prochaine, la chute du cabinet. Un de leurs griefs est l'impuissance du gouvernement à dénouer la grève de Carmaux. Pourquoi n'a-t-il point radicalement tranché le nœud gordien ?

Certes, la patience radicale se fût montrée moins bénigne. La Compagnie de Carmaux eût été vigoureusement matée.

M. Loubet, devenu le point de mire des attaques des chefs du radicalisme social, car l'accord entre ces deux fractions avancées de la République se trouve scellé par la communauté des intérêts électoraux, M. Loubet leur apparaît responsable de l'aggravation de la situation. Pourquoi être intervenu sans aboutir ? Pourquoi n'avoir point agi d'autorité, après le refus d'arbitrage ?

Si M. Loubet a fait montre d'une ingénuité native, comment ne s'est-il pas trouvé, dans le gouvernement, des esprits plus clairvoyants et moins insoucieux, pour le prévenir qu'à l'heure actuelle, une villégiature c'était une désertion ?

Les prédictions des radicaux sont sinistres. Conflit, catastrophe, leur apparaissent inévitables à Carmaux. Est-ce une menace, une simple insinuation pour alarmer le gouvernement ?

M. Loubet n'en a cure ; il savoure à son aise le nougat frais du pays natal, la figue mûrissante et la grappe sucrée sur les bords enchanteurs du Rhône, sa paternité récente et sa vieille popularité !

Les radicaux enragent. Un frisson d'épouvante circule dans leurs veines en songeant à la responsabilité assumée par le ministre de l'intérieur, président du conseil, qui a poussé la placidité, l'imprévoyance jusqu'à prolonger d'à peu près trois semaines l'existence du Cabinet, en retardant la convocation des Chambres !

L'éventualité d'une aussi redoutable aventure dont les radicaux menacent le gouvernement, aura-t-elle raison de l'insouciance philosophique de M. Loubet ? Aggraverait-il par un entêtement sénile sa désertion ?

Cet état d'esprit des gauches avancées, la perspective de dissensions intestines d'un caractère aussi accentué, nous promettent de beaux jours pour la prochaine session parlementaire !

La victoire de Valmy

Le chroniqueur politique du *Correspondant* rappelle en termes heureux la part qui revient à la Monarchie dans cette bataille de Valmy dont on célébrait il y a quelques jours le centenaire. Il s'exprime ainsi :

« Dans un temps où, selon une expression célèbre, toute la pureté de la France commençait à se réfugier dans les camps, la journée de Valmy fut une journée nationale qui appartenait à la France. Elle a été bien plutôt l'œu-

vre de la Monarchie que de la République. La bataille fut gagnée par l'armée de Louis XVI, par ses généraux, ses officiers, le corps incomparable de ses sous-officiers qui encadrèrent merveilleusement les volontaires accourus de toutes les provinces pour échapper au massacre et résister à l'ennemi.

« L'artillerie, que le roi martyr avait organisée avec une prévoyance admirable par les soins de Gribeauval et de Montalembert, eut la part prépondérante dans la victoire ; elle était commandée par un général d'ancien régime, le général d'Aboville. Le héros de la bataille, Kellermann, avait été fait maréchal des camps et armées du roi par Louis XVI ; à son retour, en 1814, consacrant tout ce qui, en son absence, avait été fait de bon pour la France, Louis XVIII nomma grand-croix de Saint-Louis le duc de Valmy. Il fit maréchal de France un autre des vaillants collaborateurs de cette journée, Beurnonville. Il en aurait honoré un plus grand nombre encore, si la République n'avait pas guillotiné la plupart des autres.

« Lorsque la grande République américaine célébra le centenaire de son indépendance, auquel notre République eut la malchance de se faire représenter, dans le pays de Washington, par le général Boulanger, elle convia les descendants de tous les Français qui avaient concouru à son affranchissement.

« Si la République avait appelé, pour le centenaire de Valmy, les rejets des soldats de cette mémorable journée, c'eût été aux princes d'Orléans, au duc de Broglie, à M. le comte d'Aboville, à des Français de la même opinion politique, à faire les honneurs de la fête. Il faut avoir l'aplomb ignorant de M. Floquet pour parler « d'une jeune armée de la foi nouvelle », à propos de Valmy.

« Dans ces premières batailles de la Révolution, ce furent nos vieux régiments royaux qui décidèrent la victoire, ils persistaient avec leur flamme intrépide sous leurs noms modernes. Comme M. le duc d'Aumale le racontait de Jemmappes, d'après le récit d'un témoin qui était vraisemblablement son père, le colonel du 5^e de ligne disait à ses soldats : « En avant, Navarre sans peur ! » Et celui du 47^e disait aux siens : « Toujours Auvergne sans tache ! »

ODIEUX SCANDALE

La *Vraie France*, de Lille, nous apporte ce récit d'un abominable scandale qui vient de se produire dans la commune d'Emmerin :

« Un des jours de la ducasse d'Emmerin, une bande de brutes, gorgées de bière et d'alcool, circulait dans le village en quête de quelque ignoble divertissement. Elle vint à passer devant le calvaire, du haut duquel l'image du Christ expirant étend miséricordieusement ses bras.

« Toute la population honnête d'Emmerin se découvre en passant devant cette image, qui se dresse sur la route du cimetière comme une consolation et une espérance.

« Mais eux, à l'aspect de ce signe, sentent des idées de blasphème se faire jour dans leur cerveau épais. « Eh ! descends donc, fai-

nant, » s'écrie l'un d'eux en s'adressant au Christ, et tous de rugir ce même cri.

« Puis ce fut un déluge de vociférations sacrilèges que la plume se refuse à redire. Les plus cyniques allèrent jusqu'à ramasser des ordures et à les lancer contre le signe sacré qui restait là, impassible et muet, comme Jésus jadis suspendu au-dessus de la populace qui l'outrageait.

« Mais ce n'était qu'un début.

« Mis en verve d'impiété par ce premier essai, ces ignobles personnages imaginèrent une monstrueuse parodie d'une des cérémonies religieuses où le respect de l'homme et le culte de Dieu se rencontrent dans le plus poignant accord.

« Ils se procurèrent une boîte assez semblable à un cercueil d'enfant, y enfermèrent quelques chats vivants, la déposèrent sur une civière et organisèrent un simulacre d'enterrement.

« En avant marchait un ivrogne portant une croix de bois confectionnée à la hâte, puis un individu avec une grosse caisse louée pour la circonstance. Enfin, devant le cercueil, le chef de bande, affublé d'une chemise, parodiait le ministère du prêtre et se livrait aux plus révoltantes contorsions.

« Quatre hommes portaient la civière, suivie de cinq ou six individus chantant, riant et dansant comme le célébrant.

« L'affreux cortège se dirige d'abord vers le Marais. Là on place le prétendu cercueil sur deux chaises disposées en forme de tréteaux, puis on singe les cérémonies religieuses. En guise d'eau bénite, on sert de bière pour l'aspersion.

« La parodie de l'absoute terminée, le cortège se remet en marche et arrive sur la place.

« Et là, en vue de la population indignée, et sans que la force publique intervienne pour mettre fin à ce scandale, on élève un bûcher sur lequel on dépose la caisse contenant les pauvres animaux.

« Les dix ou douze ivrognes s'ageouillent, joignant les mains, se signant et chantant des couplets ignobles sur le ton du *De profundis* ; après quoi ces brutes ne trouvent rien de mieux à faire que de mettre le feu au bûcher, et tandis que les chats renfermés dans le cercueil poussaient des hurlements affreux, eux dansaient et gambadaient autour du foyer sinistre avec des rires et des vociférations sauvages.

« Remarquons à l'honneur de la population d'Emmerin que ces hideux scandales ont soulevé chez elle une réprobation générale. Les femmes étaient indignées. Plusieurs cabarettiers jetèrent à la porte de leur établissement les abjects blasphémateurs quand, après leurs exploits, ils se présentèrent pour s'abreuver de nouveau.

« Ce sentiment naturel d'indignation aura son expression chrétienne et solennelle lors de la cérémonie de réparation qui se fera le jour de la Toussaint.

« Ce jour-là, après les vêpres, quand la procession passera vis-à-vis du calvaire pour se rendre au cimetière, elle s'y arrêtera pour faire les prières expiatoires. Toute la population

honnête de la paroisse s'associera à cette grande manifestation de respect à Dieu et aux morts également outragés par ces parodies sacrilèges. »

NOUVELLES MILITAIRES

Les examens pour les candidats au grade de sous-lieutenant de réserve et de l'armée territoriale auront lieu, cette année, au commencement de décembre.

LES RÉGIMENTS MIXTES

Le ministre de la guerre a fait publier par ses organes officiels les résultats des observations faites par les différents chefs de corps d'armée aux manœuvres de Montmorillon ; mais ce qu'on s'est bien gardé de nous dire, c'est que, lorsqu'on a voulu passer à l'organisation des régiments mixtes, c'est le matériel en entier de l'armée active qu'il a fallu emprunter pour ces régiments, car le matériel que tout le monde croit exister pour l'armée territoriale n'était pas prêt.

AVIS

Le 118^e régiment d'infanterie, à Quimper, réserve les places d'engagé volontaire pour trois ans aux jeunes gens ayant des aptitudes musicales et sachant jouer d'un instrument à vent.

Le colonel accordera à ces jeunes gens seulement son consentement pour contracter un engagement de trois ans.

Les jeunes gens qui désirent contracter un engagement à dix-huit ans pour une durée de trois ans peuvent, s'ils ont des aptitudes musicales, obtenir seuls cette faveur au 118^e régiment d'infanterie.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 28 septembre 1892.

Le marché fait preuve d'une certaine hésitation par suite des réalisations qui se produisent à l'approche de la liquidation.

Le 3 0/0 est plus faible à 99.80 et le 4 1/2 à 103.95.

La Rente Italienne, malgré les réalisations, conserve le cours de 93.42 ; l'Extérieure cote 64.13.16.

L'action de la Banque de France varie de 4,400 à 4,075. Le Crédit Foncier se maintient ferme à 1,126. La Banque de Paris gagne 6 fr. sur son cours de la veille à 672. La Société Générale conserve au comptant le cours de 485. L'acompte de dividende qui sera mis en paiement le 1^{er} octobre représente le revenu à 5 0/0 pour le capital versé pendant le 1^{er} semestre de 1892.

Le Crédit Lyonnais est en nouvelle avance à 787.

Les Chemins Économiques valent 431 fr.

Informations financières. — En évaluant le dividende probable du Patin Caoutchouc fer au montant du prix actuel de l'action, la circulaire de la maison Castelmur n'a rien dit de contraire à la vraisemblance. Beaucoup de valeurs industrielles ont procuré à leurs porteurs des surprises de ce genre ; nous citerons par exemple les actions de la « Reine des Deux-Mondes » souscrites à 5,000 fr., rapportant aujourd'hui beaucoup plus que cette somme. Quoi d'étonnant à ce que la nouvelle invention sortie de l'Usine Mœnier parvienne à d'aussi brillantes destinées ? Croit-on que si la fameuse fabrique de chocolat avait été mise

Chronique Locale ET DE LOUEST

ENVOIS PAR LA POSTE CONTRE REMBOURSEMENT

A partir du 1^{er} octobre prochain, fonctionnera dans tous les bureaux de poste, sans exception, en France, en Corse et en Algérie, le nouveau service des envois par la poste contre remboursement créé par la loi du 20 juillet 1892.

Les objets, dûment emballés, ficelés et cachetés, devront porter en tête de la suscription la mention en toutes lettres de la somme à payer par le destinataire et être accompagnés d'une déclaration de dépôt dont la formule sera délivrée gratuitement à tous les guichets des bureaux de poste. Ils ne pourront dépasser 500 grammes ni avoir une dimension supérieure à 30 centimètres sur toutes leurs faces.

Chaque envoi est passible :

1^o D'une taxe fixe de recommandation de 25 centimes ;

2^o D'un droit proportionnel d'assurance de 40 centimes par 500 fr. ou fraction de 500 francs.

La transmission à l'ayant droit du montant de l'encaissement de la valeur de l'objet expédié contre remboursement, ainsi que le renvoi à l'expéditeur des objets qui n'ont pu être livrés aux destinataires, seront respectivement soumis aux taxes et conditions prévues pour les recouvrements d'effets de commerce, par les lois du 5 avril 1879 et du 17 juillet 1880, et par l'art. 29 de la loi de finances du 26 janvier 1862.

Ajoutons enfin que ne seront acceptés que les envois dont la valeur déclarée ne dépassera pas 2,000 fr.

ADJUDICATIONS DE FOURRAGES

Le mercredi 12 octobre 1892, à 2 heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication publique des fournitures de fourrages à exécuter, par voie d'entreprise, dans la place de Saumur, du 1^{er} novembre 1892 au 31 octobre 1893.

Le public sera admis à prendre connaissance du cahier des charges, des instructions et des renseignements spéciaux dans les bureaux de la Mairie et de la Sous-Intendance militaire de Saumur.

A l'issue de cette adjudication, il sera procédé, séance tenante, à l'adjudication des fournitures de fourrages à faire dans la place de

Fontevault, du 1^{er} novembre 1892 au 31 octobre 1893.

Le public sera admis à prendre connaissance du cahier des charges, des instructions et des renseignements spéciaux dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire à Saumur, et de son suppléant à Fontevault.

UNE IDÉE INGÉNIEUSEMENT CHARITABLE

Un philanthrope vient d'imaginer un moyen, pour l'État, de soulager les pauvres pour rien, et adresse à cet effet une pétition aux pouvoirs publics.

Son idée se résume à ceci : créer des jetons d'indigents, analogues aux bons de fourneaux économiques ou aux bons de pain, et en échange desquels l'Assistance publique délivrerait des aliments, des vêtements, du chauffage, etc... Ces jetons serviraient en même temps à une publicité commerciale.

Le public achèterait ces jetons comme on achète des bons l'hiver, et les commerçants paieraient fort cher cette immense publicité.

LE TIMBRE-POSTE DU SOLDAT

M. Francisque Sarcey, dans une chronique publiée par la *France*, vient d'émettre une idée originale.

Il demande que de même qu'on délivre du tabac à nos soldats, on leur alloue également, tous les quinze jours, un timbre-poste pour affranchir leur lettre.

Ce timbre, pour éviter la « gabegie », serait spécial à l'armée et devrait être oblitéré par le vaguemestre.

Peut-être nos soldats, une fois en possession du timbre de quinzaine, prendraient-ils l'habitude d'écrire deux fois par mois à la famille, de lui conter leur vie, jour à jour.

Les parents attendraient la missive. Ils répondraient, donneraient de bons conseils.

A supposer même que cette correspondance n'eût pas sur le moral du soldat tous les bons effets qu'on est en droit d'attendre, si ça ne fait pas de bien, ça ne peut faire de mal.

Pourquoi n'essaierait-on pas ? La dépense est si peu appréciable ! Il n'en coûterait rien, ou presque rien.

Laïcisations

Le 15 septembre dernier, on apprenait à Maulévrier et à Yzernay la nouvelle de la laïcisation des écoles primaires de filles.

Les Religieuses qui se préparaient à recommencer les classes le lundi suivant étaient mises en demeure de quitter sans délai les locaux scolaires.

A Yzernay, les institutrices laïques arrivaient le jour même, et demandaient à s'installer immédiatement dans les locaux occupés par les Sœurs. Mais devant le refus du maire de se prêter à une expulsion aussi sommaire des Religieuses, elles se retirèrent, pour ne revenir

prendre possession de l'école que le lundi matin.

Quatre fillettes, sur cent quarante que comptait l'école des Sœurs, se sont présentées le premier jour aux institutrices laïques : toutes les quatre sont des enfants de cantonniers, que la crainte de perdre leur gagne-pain détermine à ce sacrifice.

Aujourd'hui, l'école laïque a sept élèves ! Et cependant les institutrices n'ont pas ménagé leurs démarches pour obtenir un plus grand nombre d'enfants, et l'appui de hautes personnalités ne leur fait pas défaut.

Les dignes Religieuses de Sainte-Anne de Saumur, depuis de très longues années institutrices de la commune, ont été reçues dans une maison amie, où elles doivent demeurer le temps nécessaire à la construction d'une nouvelle école.

Dans la population, surprise par une décision que rien ne laissait prévoir, et que tout le monde regarde comme une mesure de vengeance et de basse persécution, ce n'a été qu'un cri unanime : *Nous garderons nos Sœurs !* Un terrain clos de murs, avec une maison, est généreusement offert pour l'installation d'une école, mais il faut construire les classes ; les plus pauvres comme les plus aisés apportent leurs souscriptions.

Cependant la commune a des charges très considérables : la laïcisation de l'école des Frères, il y a un an, a eu pour conséquence la création d'une école libre. Son succès n'est pas pour encourager les laïcitateurs. Pendant la dernière année scolaire, les élèves ont été au nombre de 109 à l'école libre des Frères, et de 20 seulement à l'école laïque.

Le même succès attend l'école libre des Sœurs, le jour où elle pourra s'ouvrir.

A Maulévrier, la population, mieux partagée, pourra prochainement confier ses enfants aux Religieuses de Saint-Joseph de Lyon ; des salles sont prêtes pour l'école primaire : reste à trouver un local pour l'école maternelle, dont la laïcisation a eu lieu le même jour que celle d'Yzernay.

Tels sont les plus récents témoignages de la modération des agents du gouvernement dans notre canton. Pendant que les républicains font appel aux populations pour les engager à adhérer à la République, le gouvernement applique avec la plus grande rigueur la loi scolaire. (Intérêt public.)

ANGERS.—M. le général de brigade Mourlan assistera dimanche prochain à l'inauguration du monument des soldats morts pour la patrie.

Nous croyons savoir que les officiers de réserve et de l'armée territoriale seront autorisés à assister en tenue à cette inauguration.

Les réservistes du 135^e. — Lundi, environ 500 réservistes sont arrivés au 135^e ; ils viennent accomplir une période d'exercices de

vingt-huit jours. Chaque compagnie a reçu environ 40 hommes. Une centaine de ces réservistes seraient des non exercés.

TERRIBLE ACCIDENT DE CHASSE

Voici des détails sur le terrible accident de chasse arrivé dans la commune d'Andard, et dont nous avons parlé hier :

Le 23 septembre, vers 2 heures de l'après-midi, M. Davy, Jean, propriétaire à la ferme de Poulinet, sortit avec son fusil. Il dit à sa femme qu'il allait d'abord faire brûler de mauvaises herbes dans un de ses champs, situé à 250 mètres de l'habitation, et qu'ensuite il se mettrait à chasser aux environs.

Un quart d'heure après, M^{me} Davy entendit la détonation d'une arme à feu : elle crut que c'était son mari qui venait de tirer sur du gibier.

Vers 3 heures, elle aperçut un voisin, M. Chouette, Jean, qui arrivait tout ému. Le brave cultivateur venait annoncer à M^{me} Davy une lamentable nouvelle. Il avait trouvé son mari étendu mort à l'entrée de son champ. M. Davy avait la tête fracassée et la cervelle sortie du crâne. Près de lui était couché son chien ; à l'arrivée de M. Chouette, l'animal s'était mis à jeter des cris lugubres ; puis, reconnaissant le cultivateur, il l'avait laissé approcher du cadavre.

Dans le fossé, le fusil de M. Davy était placé debout, les chiens appuyés contre le petit pont donnant accès dans le champ.

On suppose, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, que l'accident a dû se produire de cette façon : Avant d'entrer dans le champ pour mettre le feu aux herbes qu'il voulait détruire, M. Davy a déposé son arme chargée dans le fossé sans abaisser les chiens. Au moment où il se penchait pour épargner une secousse au fusil, un des chiens a heurté une pierre du pont et s'est abattu. Un coup a parti et atteint le propriétaire à la main droite et à la tempe droite. La mort a dû être instantanée.

M. Davy était âgé de 50 ans.

VENDANGEUR DE NUIT

M. Touillet, propriétaire à Mirebeau, a constaté que la vigne qu'il possède au Moulin-Pochard, territoire de la commune d'Amberre, avait été littéralement vendangée au cours de l'une de ces dernières nuits.

Le soir même, il apprenait que le nommé Bois, demeurant près de sa vigne et chargé de la cultiver, avait échangé une barrique de vendanges, d'une valeur de 400 fr., contre une jument à M. Delafond, dit Picarme.

Enquête faite, ledit Bois était bien celui qui avait soustrait les raisins, et, sur la plainte de l'intéressé, la gendarmerie a verbalisé contre le délinquant.

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

— Mon fils, vous me soutenez bien mal, interrompit la baronne d'un ton d'affectueux reproche. Je comptais cependant sur votre appui.

— Ne m'avez-vous pas dit souvent, ma mère, qu'il ne fallait pas être égoïste ?

— C'est vrai, Léonce ; mais je ne vois pas quel rapport...

— C'est qu'il me semble que je le serai, si j'engageais mademoiselle d'Estouville à rester avec nous.

A ces mots, qui exprimaient un sentiment si délicat, le visage de madame Granval devint rayonnant de bonheur ; celui d'Eléonore prit une expression ironique et triomphante ; Suzanne seule, resta ce qu'elle était toujours, c'est-à-dire douce et sereine.

— Ce que vous me dites là est bien aimable,

Monsieur, reprit-elle affectueusement ; on croirait que c'est madame votre mère qui a parlé par votre bouche, et vous avez désormais des droits à une petite part de l'affection que je lui porte.

— Puisque vous nous quittez, Mademoiselle, dit Léonce, voudrez-vous me faire un plaisir avant de partir ?

— Certainement : de quoi s'agit-il ?

— D'accepter Snap, mon lévrier. Il serait si malheureux, ici, sans vous.

— Il ne l'est plus et je suis sûre qu'il ne le sera pas, plus tard. Vous le traitez si bien !

— N'importe, emmenez-le, dit Léonce d'une voix sombre, sa présence me rappellerait de tristes souvenirs.

— Je l'emmènerai, puisque cela vous est agréable, répartit Suzanne après avoir consulté madame Granval du regard, et je trouverai de bons souvenirs là où vous en redoutez de pénibles.

Le reste de la journée s'écoula sans amener aucun incident qui mérite la peine d'être rapporté. La baronne, Eléonore et Suzanne restèrent au salon, où Léonce ne vint pas plus qu'à l'ordinaire. Il assista au dîner, mais il y fut triste et silencieux, et plusieurs fois il laissa échapper

des mouvements d'impatience qui causèrent une vive inquiétude à madame Granval. Comme il arrive toujours après de grandes espérances, il sembla à la baronne qu'elle s'était exagéré le changement de son fils, et elle ne trouva pas que Suzanne, à laquelle elle exprimait ses craintes, fût aussi positive, aussi rassurante qu'elle l'avait été les jours précédents. Il y avait de la tristesse et de l'incertitude dans tous les visages. Après le dîner, Léonce monta à cheval sans demander à sa mère si elle n'avait pas besoin de lui pour l'accompagner à la promenade. Cet oubli, qui fut une nouvelle cause de chagrin, détermina la baronne à renoncer à sa sortie de tous les soirs, et à engager sa nièce et Suzanne à venir avec elle s'asseoir dans le parc pour achever une lecture commencée dans la matinée.

Quant à Léonce, il abandonna à son cheval le choix du chemin qui lui semblerait le plus commode. L'intelligent et noble animal, accoutumé aux volontés absolues et capricieuses de son maître, se mit d'abord à errer machinalement dans le parc, attendant toujours qu'on lui donnât une direction. Ne la recevant pas, il se dirigea de lui-même vers une des grilles, et

s'engagea dans le premier sentier qui se présentait.

C'était une allée étroite, sinuense et sombre, qui serpentait au milieu d'une magnifique futaie toute murmurante de bruits mystérieux, tout animée de cette vie mélancolique et paisible des lieux solitaires. Le feuillage, doucement agité par une brise tiède et parfumée, laissait passer ça et là quelques rayons de soleil, que des milliers d'oiseaux saluaient avec amour et reconnaissance. Ici s'inclinait une branche sous le poids d'une fleur ; là, deux rameaux se rapprochaient pour soutenir et protéger un nid recouvert par deux ailes frémissantes, et gardé par deux yeux brillants de tendresse et d'inquiétude. Des abeilles attardées regagnaient en bourdonnant la ruche que leur avait préparée l'intelligence intéressée des hommes ou le creux de l'arbre qu'elles devaient à la bonté prodigue de Dieu. La créature qui vole se balançait sans effroi dans l'espace, celle qui rampe ne se détournait pas de son obscur chemin, car la paix et le repos régnaient à la fois dans l'air et sur le sol.

Léonce, dans son enfance et pendant les premières années de sa jeunesse, avait souvent suivi ce sentier à la même heure et dans la

ENTRE CIVILS ET MILITAIRES

Dans la nuit du 22 au 23 septembre, des civils et des soldats du 32^e de ligne, à Châtellerault, se sont pris de querelle, dans une maison mal famée. Une personne voulut intervenir et se jeta au milieu des combattants, espérant les séparer. Elle reçut dans le côté gauche un coup de baïonnette et tomba.

Au même moment, quatorze soldats firent invasion dans l'établissement, pour prêter main-forte à leurs camarades ; mais d'un autre côté, une douzaine de civils entraient également.

Alors, ce fut une mêlée générale. Les fantasmas avaient dégainé et distribuaient des coups de sabre-baïonnette. Plusieurs civils ont été blessés ; l'un d'eux, notamment, a dû être aussitôt transporté à l'hospice.

Une enquête a été ouverte et ne tardera pas à amener l'arrestation des coupables, car plusieurs képis ont été trouvés sur le théâtre de la lutte.

LE MANS. — Dix chevaux du 1^{er} cuirassiers brûlés. — Lundi soir, à onze heures, un incendie a éclaté au Mans, place de la Mission, dans les écuries de l'hôtel de la Licorne, chez M. Bouvier.

Le 1^{er} régiment de cuirassiers, de passage au Mans, avait mis vingt-neuf chevaux dans les écuries incendiées. Dix n'ont pu être sauvés et ont été brûlés vifs. Les pertes sont considérables. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

On sait que c'est la 4^e colonne du 1^{er} cuirassiers, comprenant les 1^{er} et 2^e escadrons, qui séjournait depuis dimanche au Mans.

Un pari. — Camille-Louis Nolin, âgé de 23 ans, engagé volontaire au 31^e régiment d'artillerie, s'est tué net, lundi soir, au Mans, en tombant d'une fenêtre du troisième étage de la caserne Paixhans. Le malheureux jeune homme avait commis l'imprudence de vouloir passer d'une fenêtre à l'autre. C'était, dit-on, un pari qu'il avait fait.

SINGULIER ACCIDENT CAUSÉ PAR LA Foudre

Vendredi dernier, vers deux heures du soir, le sieur Perraud, cultivateur à Vallet (Loire-Inférieure), revenait de vendanger, ayant dans sa voiture sa femme, sa belle-mère et ses deux petites filles. Lui-même, la place manquant, était assis sur le garde-crotte, les deux pieds reposant sur chacun des brancards et presque à califourchon sur son cheval. L'orage menaçait ; à la côte du Verrouille, à 500 mètres environ de la Chapelle-Heulin, le sieur Perraud vit tout-à-coup une flamme grosse comme le poing tomber sur la tête de son cheval, qui s'abattit subitement.

Aucune détonation ne s'était fait entendre, si ce n'est un bruit à peu près semblable à celui du claquement d'un fouet.

Voyant son cheval à terre, Perraud s'élança

même saison ; mais alors il n'en comprenait pas le charme et il n'en respectait pas la tranquillité. Inquiet et brutal, sa main brisait la fleur pour l'unique plaisir de détruire, son pied écrasait l'insecte qui n'avait pas le temps de se cacher dans l'herbe, le plomb de son fusil allait porter la désolation et la mort dans le nid que son bras ne pouvait atteindre. Il n'y avait pas alors d'existence, si obscure que la Providence l'eût faite, qui fût à l'abri de ses instincts sauvages et destructeurs. Aussi les créatures les moins intelligentes fuyaient-elles sa présence, averties par le sentiment de leur conservation, et cette terreur était une joie pour cette âme qui se complaisait dans le mal par impuissance de jouir du bien.

Il s'avance, triste et rêveur, et d'abord il s'étonne du calme inaccoutumé qui l'environne de toutes parts. Au lieu de cris de détresse, il entend des chants joyeux qui semblent saluer sa venue. Une fanfette voltige à quatre pas de lui, autour de sa jeune couvée ; il s'arrête et elle ne se précipite pas sur son nid pour le défendre ; un chevreuil bondit sur le bord du sentier, puis il revient sur ses pas et il fixe sur Léonce un regard où la sécurité se mêle à l'étonnement ; le feuillage s'agite

pour le relever. Quand il lui ouvrit la bouche, une fumée acre dégagant une forte odeur de poudre s'en échappa, et quelques minutes après, le corps de cet animal était enflé démesurément. La foudre l'avait tué instantanément.

Perraud et sa famille en ont été quittes pour la peur.

ESCROQUERIE AU MARIAGE

Les escrocs sont souvent bien ingénieux. Un individu qui vient de se faire arrêter dernièrement en est une bonne preuve. Il se faisait bon ou mal an 25,000 livres de rente de la manière suivante :

Fort bien mis, il faisait la connaissance d'une jeune fille ayant une certaine fortune, se présentait à la famille et la demandait en mariage.

Au moment des fiançailles, il trouvait moyen de faire signer au futur beau-père un contrat stipulant en sa faveur un fort dédit pour le cas où l'union projetée ne se ferait pas ; il signait de son côté un engagement analogue.

Puis il adressait à la famille des lettres anonymes dans lesquelles on le signalait comme un misérable, un être taré, un homme absolument méprisable.

L'enquête faite par la famille établissait facilement la véracité des faits allégués et le père de famille était trop heureux de le mettre à la porte en payant le dédit. Le tour était joué.

Quand la jeune fille paraissait tenir à lui, il savait au besoin la dégoûter de lui en se conduisant de la façon la plus mal élevée.

A la suite de plusieurs plaintes, il a été arrêté.

Etat civil de la ville de Saumur

MARIAGE

Le 29 septembre. — Urbain Chesneau (veuf), tourneur, a épousé Rose-Marie Epiard, couturière, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 27 septembre. — Emile-René Tenneguïn, 8 mois, rue Nationale ; — Anne Marin, sans profession, 74 ans, veuve de Pierre Piednoir, rue de la Croix-Verte ; — Georges-Paul Borien, 43 mois, rue de la Visitation ; — François Sève, cultivateur, 64 ans, veuf de Madeleine Brisset, à l'Hôpital ; — Marie-Augustine Gauthier, 17 jours, à l'Hôpital.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Une journée aux bords de la mer

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours le samedi 1^{er} octobre, à 8 h. 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusive-ment.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire,

au dessus de sa tête ; il lève les yeux, deux tourterelles sont là, qui battent des ailes, en le regardant sans le voir. Alors, il se recueille en lui-même, il lui semble que l'aurore d'un jour nouveau éclaire lentement son âme. Des pensées vagues, mais douces, l'émeuvent sans le troubler, et le charment quoiqu'il ne les comprenne pas encore. Une seule chose est évidente pour lui, c'est qu'il est en paix avec tous les êtres qui l'entourent, et qu'il en éprouve du bonheur. Il y a donc quelque chose de mieux que la satisfaction de dominer par la crainte, que le plaisir sauvage de détruire et de ravager. Une fleur se penche vers lui, et au lieu de la briser rudement pour la précipiter ensuite sur le sol, il la cueille avec amour et il en respire le parfum généreux avec une volupté pleine de recueillement.

Mais bientôt ce calme le fatigue, cette obscurité l'importune. Il sent que sous cette voûte obscure de feuillage sa vue ne peut aller au loin chercher d'autres spectacles que ceux qu'il a sous les yeux. Au bonheur de comprendre, se joint déjà le désir de comparer et le besoin de savoir davantage. « Au bout de ce sentier, derrière cette futaie, se dit-il en lui-même, il y a des collines, des plaines, un

Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic et Guérande.

Prix des places, aller et retour :

De Tours à Angers exclu : 2^e classe, 9 fr. ; 3^e classe, 6 fr.

D'Angers inclus à Ancenis inclus : 2^e classe, 6 fr. ; 3^e classe, 4 fr.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu dimanche 2 octobre, à 8 h. 30 du soir, pour arriver à Tours lundi à 4 h. 40 du matin.

La distribution des billets a commencé le mardi 27 septembre.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la délivrance pourra cesser vendredi soir 30 septembre.

Le crime de Fontenay-sous-Bois

ARRESTATION DE PLISTA A NANTES

Les journaux de Paris ont raconté le crime commis dans une villa à Fontenay-sous-Bois. Une bonne, qui gardait la propriété en l'absence de ses maîtres, avait été trouvée étranglée.

Un jeune homme, parent des propriétaires de la villa, fut soupçonné et son signalement envoyé partout.

Or, lundi soir, le chef cuisinier de l'Hôtel de France prévenait un agent de police qu'un individu, correspondant au signalement donné, était venu dîner à l'hôtel en compagnie d'une jeune femme et qu'ils étaient repartis ensuite.

L'agent courut prévenir M. Brunier, commissaire central.

Le signalement donné par l'Hôtel de France correspondant à celui de l'assassin présumé, M. Brunier et ses collaborateurs se rendirent à l'Hôtel de Paris, rue Boileau, où le couple était allé se coucher. Il était minuit et demi. M. Brunier demanda au valet de chambre s'il n'avait pas vu les voyageurs en question.

— Oui, monsieur, dit le garçon, ils occupent la chambre 24, au deuxième étage, et les bottes de l'homme sont à la porte.

M. Brunier se fit apporter les bottes, il constata sur le livre que le voyageur s'était fait inscrire sous le nom de Yego Sobiesky, venant d'Odessa.

Les bottes à l'écuillère, examinées avec attention, furent reconnues conformes au signalement.

Pendant toute la nuit, M. Brunier et M. Trouvelot, commissaire du 6^e canton, restèrent sur le palier et firent garder les issues de l'hôtel.

A 6 heures du matin, comme les hôtes du n^o 24 ne semblaient pas donner signe de vie, M. Brunier envoya un garçon de l'hôtel présenter au soi-disant Sobiesky l'arrêté municipal concernant les étrangers avec prière de remplir le bulletin et de se soumettre aux règlements.

Pendant que le garçon s'approchait de la chambre, M. Brunier, ceint de son écharpe, le

fleuve, des villages. Courons de ce côté. »

Au lieu de provoquer son cheval par une attaque brutale, il le sollicite par une parole caressante, et le sentier est parcouru avec une enivrante rapidité. Léonce est sur la lisière de la grande forêt ; son premier regard a rencontré les derniers rayons du soleil couchant.

(A suivre.)

Entre cuisinières :

— Alors, tu vas quitter tes bourgeois ?

— Je te crois ; en voilà une boîte ! Ils étaient d'une exigence !... Figure-toi que monsieur voulait qu'on lui cirât ses bottes tous les jours... même quand il n'avait pas plu la veille !

Un voyageur demande à son hôtelier pourquoi il appelle le vin qu'il vient de lui servir du vin de Bordeaux ?

— Oh ! je n'y mets pas d'entêtement, répond avec bonhomie l'hôtelier ; je l'appelle aussi du Bourgogne à l'occasion.

suivait à pas de loup et aussitôt la porte ouverte, il pénétra dans la pièce, saisit sur la table de nuit un revolver chargé de cinq cartouches et dit au faux Sobiesky :

« Je suis le commissaire central et je vous somme de me répondre. »

Le voyageur se réfugia vers la fenêtre, demandant son revolver que M. le commissaire central avait prudemment mis dans sa poche.

Pendant ce temps, la femme était restée au lit.

M. Brunier, après avoir engagé l'individu à se vêtir, l'emmena dans une pièce voisine, pendant que M. Trouvelot restait dans la chambre n^o 24.

Dans la pièce où le commissaire central et son prisonnier se trouvaient seuls, M. Brunier dit à l'étranger :

— Vous ne vous appelez pas Sobiesky. Vous êtes l'assassin de Fontenay-sous-Bois ?

— C'est vrai, répondit le faux Sobiesky, je suis bien l'auteur de l'affaire de Fontenay-sous-Bois. C'est bien moi qui ai tué Marie Molle, la vieille servante de mes parents, et je me nomme Plista.

Il fut trouvé porteur de 204 francs, d'une montre en or et de sept actions de la Banque de France, et du bulletin de la malle contenant les bijoux volés et laissés en dépôt à la gare Montparnasse.

Quant à la fille Gabrielle Leblanc, elle avait sur elle 500 francs et un médaillon en or.

Elle subit également un sérieux interrogatoire. Gabrielle Leblanc est chanteuse dans un café-concert de Paris. Elle a pu prouver qu'avant le 22, jour où elle rencontra Plista, elle était absolument inconnue de l'assassin.

Reconnue étrangère au crime, cette fille a été remise aussitôt en liberté.

Plista a été embarqué dans le train qui part de Nantes à trois heures cinq. Il est arrivé à Paris à onze heures vingt, par l'express n^o 48, à la gare Montparnasse.

Une voiture de place l'a conduit à la Sûreté, où il a été immédiatement enfermé.

BOURSE DE PARIS

Du 28 Septembre 1892

3 0/0	99 80
3 0/0 amortissable	100 70
4 1/2	105 80

La Banque V^e LAMBERT ET FILS rappelle à ses clients qu'en outre des opérations d'Encaissement, d'Escompte, Ouvertures de Crédits, etc..., elle exécute, **aux mêmes conditions que les agents de change, sans commission, les Ordres de Bourse.** Elle paie sans frais et immédiatement tous les Coupons porteur ou nominatif ; elle se tient à leur disposition pour leur fournir gracieusement des Renseignements absolument désintéressés.

Dernières Nouvelles

Paris, 29 septembre, 12 h. 50 soir.

Deux escadrons de dragons venant de Carcassonne viennent d'arriver à Carmaux, probablement pour remplacer deux compagnies d'infanterie.

On télégraphie de Tanger que le schérif Onazzan, un ami des Français, est mort ce matin.

HAVAS.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 8, Et de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

VENTE

Sur licitation
ENTRE MAJEUR ET MINEURE
Aux enchères publiques
DE
DIVERS IMMEUBLES
Consistant en :
Deux Caves
Et divers morceaux de Vignes

Le tout situé communes du Puy-Notre-Dame, Vaudelnay-Rillé et les Verchers (arrondissement de Saumur).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 16 OCTOBRE 1892, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :
Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du six août mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré ;
Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Louis Nicolas, crier, demeurant au Puy-Notre-Dame,
Ayant M^e Louis ALBERT pour avoué ;
En présence de M. Samson-Guyard, propriétaire, demeurant au Puy-Notre-Dame, agissant en qualité de subrogé-tuteur de Angèle Nicolas, mineure, issue du mariage d'entre M. Louis Nicolas, sus-nommé, et dame Angèle Charlot, son épouse décédée,
Ayant le sus-nommé, es-qualité, ledit M^e ALBERT pour avoué ;
En présence encore ou lui dûment appelés de M. Victor Nicolas, aubergiste, demeurant à Nueil-sous-Passavant, pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc d'Angèle Nicolas, mineure sus-nommée ;
Il sera procédé à l'adjudication, aux enchères publiques, à l'extinction des feux, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Un morceau de vigne, situé au lieu dit le Bois-Guyon, commune du Puy-Notre-Dame, contenant treize ares vingt centiares, joignant d'un côté Gaudin, d'un bout le même, d'autre côté les héritiers Mogis, d'autre bout un sentier.
Mise à prix 200 fr.

DEUXIÈME LOT
Un morceau de vigne, sis au lieu dit les Quintes, même commune, contenant quatorze ares deux centiares, joignant au levant Chary, au couchant Madame Berge, au nord M. Goupil, au midi la grand'route.
Mise à prix 200 fr.

TROISIÈME LOT
Deux caves, sises au lieu dit les Caves, commune du Vaudelnay-Rillé, avec un morceau de vigne au-dessus, d'une contenance de seize ares quatre-vingt-treize centiares, joignant au nord Dalançon, au levant un sentier, au midi un chemin, compris sous les numéros 710, 696 et 778, section G du plan cadastral de ladite commune.
Mise à prix 500 fr.

QUATRIÈME LOT
Un morceau de vigne, situé à la Bréchaussée ou le Clos-Rousseau, commune du Puy-Notre-Dame, contenant dix-neuf ares quarante-deux centiares, joignant au levant Lamoureux, au nord Poupard, inscrit sous le numéro 29, section A, du plan cadastral de ladite commune.
Mise à prix 300 fr.

CINQUIÈME LOT
Un morceau de vigne, sis au lieu dit la Cérisaie ou les Quarts, commune des Verchers, contenant six ares cinquante-six centiares, joignant au levant Poupard, au couchant Dalançon, au nord un chemin, inscrit sous le numéro 976, section C, du plan cadastral de ladite commune.
Mise à prix 60 fr.

Total des mises à prix : 1,260 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

1° Soit à M^e Louis ALBERT, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;
2° Soit à M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par moi avoué-licencié sous-signé.

Saumur, le vingt-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le vingt-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-douze, 10 c.
Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

VENTE

Aux enchères publiques

Le SAMEDI 22 OCTOBRE 1892, au Palais de Justice de Saumur, heure de midi,

De DEUX MAISONS D'HABITATION et dépendances, situées au

Pont-Fouchard, commune de Bagnoux, séparées par un porche, et ayant accès sur la route de Cholet.
Et D'UN JARDIN à la suite desdites maisons, hangars, buanderie, pompes.

Le tout, d'une contenance de 3 ares 50 centiares, appartenant à M. JOUSSELIN, peintre en voitures

Mise à prix : 5,000 fr.

Entrée en jouissance de suite

Le paiement du prix aura lieu à l'expiration des quatre mois qui suivront l'adjudication.

S'adresser, pour renseignements :

1° A M^e POPIN, avoué à Saumur ;
2° Au Greffe du Tribunal civil de Saumur.

A CEDER

CAFÉ

Très-bien achalandé

S'adresser à M. ROUX, expert, 47, rue Dacier.

FUTAILES A VENDRE

Se composant de Barriques et Pipes de 6 à 700 litres : Foudres de 10 à 60 hectolitres.

Et 2 Pompes Rotatives débitant de 25 à 30 hectolitres à l'heure.

S'adresser à M. R. MABILEAU, distillateur, place du Roi-René, à Saumur.

Demande d'Apprentis

Les MAGASINS DE LA GLA-NEUSE demandent : **une apprentie** pour les Modes et un **apprenti** pour la Mercerie. CONDITIONS AVANTAGEUSES.

VÉRITABLE
EXTRAIT de VIANDE
LIEBIG
Indispensable pour préparer à tout moment potages, sauces, légumes et autres mets.
Cet extrait se conserve indéfiniment
Sans le meilleur des imitations
Rechercher la signature **LIEBIG** en outre bleue sur l'étiquette de chaque pot.

GRANDS MAGASINS DU LOUVRE

PARIS

EXPOSITION GÉNÉRALE DES NOUVEAUTÉS D'HIVER

Les Grands Magasins du Louvre, à Paris, expédient franco et gratis leurs collections complètes d'Echantillons de tous les tissus, ainsi que leurs Catalogues de modes, devis, renseignements, etc. ; il suffit d'en faire la demande par lettre affranchie à M. le Directeur des Grands Magasins du Louvre, à Paris.

EXPÉDITIONS

Toutes les commandes de 25 francs et au-dessus (sauf pour les lits, meubles), sont expédiées franco de port, pour toute la France et l'Alsace-Lorraine.

AUCUNE AGENCE NI SUCCURSALE

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

BOUGIES

Bonne qualité. le paquet 0.75
Première — 0.85
Extra — 0.95
A trous — 0.90
— double pression 1.40
Luxe — 1.20

Par 5 kilog. hors ville

Remise des droits d'octroi

Chandelles à trous, le paquet 0.55

PÉTROLES ININFLAMMABLES

En bidons plombés de 5 litres

Luciline, le litre 0.45
Orillamme — 0.50

Alcool à brûler
Sans odeur

Blanc, le litre 1.30

Rose supérieur, — 1.50

Huile de colza double épuration, 1/2 litre 0.40

Triple épuration, — 0.45

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Expr.	Expr.	Omn.
	matin	soir		matin	soir			
Paris			7 55		12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 43
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 56
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15		3 53
Limiers-Bouton	11 29			3 17	7 49			6 6
Vernantes	11 43			3 30	8			6 16
Blou	11 54			3 44	8 10			6 26
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17			6 33
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 39			4 35	8 52			7 12
(départ)	12 25	8 34		4 11	8 32			6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43			7 2
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49			7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56			7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3	7 40
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19	8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39	11 40	9 40
Saintes			6 24	11 59		6 22		2 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3		4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Expr.	Expr.	Omn.	Semi-dir.	Expr.	Expr.
	matin	soir		matin	soir						
Bordeaux										5 40	8 25
Saintes										11 40	4 55
Niort	5 25		9 42	10 51		2 7	2 36	8 23	7 48	9 15	9 15
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12	11 18	11 18
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40	11 40
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36			
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41			
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14				
SAUMUR (Etat)											
(arrivée)	10 23	7 46			3 16		6 26	9 55			
(départ)		7 25	11 5		2 54		6 5				
Nantilly (départ)		7 36	11 15		3 6		6 16				
SAUMUR (Orl.)											
(arrivée)		7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 1	12 7	
(départ)		7 57	11 35	1 39	3 18	5 29	6 29		11 7	12 16	
Vivv		8 11	11 49		3 30	5 57	6 43				
Blou		8 20	11 58		3 36	6 6	6 52				
Vernantes		8 33	12 11		3 49	6 19	7 6				
Limiers-Bouton		8 46	12 23		4	6 31	7 18				
Noyant-Méon		9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31			11 44	
Château-du-Loir		10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48			12 33	1 39
Chartres		5 55		5 56	9 46	12 4	12 45			3 33	4 44
Saintes				5 55	7 30	11 20	2 27	3 5		5 10	6 15
Bordeaux											

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.	Expr.	Omn.	Expr.
	matin	soir				
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 41	4 35
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5		8 8	4 58
Chinon	9 4	1 5	7 29		9 4	7 6

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.	Omn.	Expr.
	matin	soir			
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25	
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52	
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36	
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15	
(départ)	6 50	9 27	4 5	10 39	
de Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte	Marc.	Omn.	Omn.
	matin	soir				
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15	
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54	
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23	
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 43	
de Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43	
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54	
(départ)	7 38	1 31	2 21	9 22		
Loudun	8 24	4 14	3 10	10 13		
Moncontour	8 56	6 10	3 43	10 44		
Poitiers	10 33	10 40	5 22	12 8		

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn.		Expr.	Omn.		Expr.	Direct.	Mixte	Expr.
	matin	soir		matin	soir				
Nantes d.			8 25	8 52	12 7	3 5		7 35	11 5
Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45
La Ménitré	7 10	10 49	12 27	3 32	5 2				